

PAGE ÉCONOMIQUE

Nouveaux règlements sur les cartes de crédit et d'autres produits financiers au Canada

L'ACFC encourage les consommateurs à prendre connaissance des nouveaux règlements sur les cartes de crédit

De nouveaux règlements sur les cartes de crédit et d'autres produits financiers, tels que les prêts à intérêt fixe ou variable et les lignes de crédit, entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2010.

Dans la pratique, cela veut dire plusieurs changements importants pour les consommateurs de produits et de services financiers offerts par des institutions financières sous réglementation fédérale — et tout particulièrement une meilleure communication de l'information.

« Cette nouvelle réglementation correspond à un de nos principaux objectifs ; celui d'aider les consommateurs à mieux comprendre les produits et services financiers », explique la commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), Ursula Menke.

L'entrée en vigueur de la réglementation se fera en deux étapes précises : le 1er janvier 2010 et le 1er septembre 2010.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2010Encadrés informatifs

Les institutions financières sous réglementation fédérale devront inclure un encadré informatif au début de leurs formulaires de demande de carte de crédit et de leurs conventions de crédit. L'information devra indiquer clairement les éléments clés, comme les taux d'intérêt, les délais de grâce et les frais.

Consentement en cas de hausse de la limite de crédit

Les institutions financières sous réglementation fédérale devront obtenir votre consentement avant d'augmenter votre limite de crédit reliée à votre compte de carte de crédit.

Pas de frais pour un dépassement de limite dû à une retenue

Les institutions financières sous réglementation fédérale ne peuvent imposer de frais pour un dépassement de limite de crédit dû à une retenue de fonds temporaire sur votre carte de crédit. Cependant, cette restriction ne s'applique pas si vous faites un achat qui, de toute façon, vous amène à dépasser votre limite pendant la période de retenue.

Pratiques de recouvrement de dettes

De nouveaux règlements fédéraux s'appliqueront aux pratiques de recouvrement de dettes des institutions financières sous réglementation fédérale.

Coemprunteurs

Si vous faites une demande de prêt à une institution financière sous réglementation fédérale conjointement avec une autre ou plusieurs autres personnes, tous les emprunteurs devront recevoir les documents d'information, sauf dans les deux cas suivants :

1. Tous les emprunteurs consentent, de vive voix ou par écrit (sur papier ou électroniquement), à ce qu'un seul emprunteur reçoive les documents d'information;
2. Au moins deux emprunteurs consentent, de vive voix ou par écrit (sur papier ou électroniquement), à ce qu'un emprunteur reçoive les documents d'information en leur nom; dans ce cas, les emprunteurs qui

n'ont pas donné leur consentement doivent également recevoir les documents d'information.

Entrée en vigueur le 1er septembre 2010Délai de grâce d'au moins 21 jours pour les achats effectués par carte de crédit

Vous ne payerez pas de frais d'intérêt sur les nouveaux achats pendant 21 jours après la date du relevé si vous payez votre solde au complet avant la date d'échéance indiquée pour le mois en cours. Cette disposition s'appliquera même si vous reportez un solde du mois précédent.

Répartition des paiements dans un compte de carte de crédit

Si vous payez plus que le minimum requis sur votre compte de carte de crédit, les institutions financières sous réglementation fédérale doivent répartir le montant qui excède votre paiement minimum requis selon l'une des deux façons suivantes : à la somme due ayant le taux d'intérêt le plus élevé et aux autres sommes dues par ordre décroissant des taux d'intérêt; ou proportionnellement à toutes les sommes dues.

Relevés de carte de crédit

Dans les relevés de carte de crédit qu'elles vous envoient, les institutions financières sous réglementation fédérale devront indiquer combien de temps il vous faudra pour payer votre solde courant au complet si vous ne versez que le minimum requis chaque mois.

Si vous avez une carte de crédit à taux d'intérêt fixe et que le taux pourrait augmenter au cours de la prochaine période, l'institution financière devra préciser, sur le relevé qu'elle vous envoie, les circonstances entourant la hausse et le nouveau taux avant de l'appliquer.

L'ACFC vous encourage à en apprendre davantage à propos de la nouvelle réglementation en visitant son site Web: fcac-acfc.gc.ca.

À PROPOS DE L'ACFC:

À l'aide de ses ressources éducatives et de ses outils interactifs, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) fournit des renseignements objectifs aux consommateurs sur les produits et les services financiers. L'ACFC les informe également au sujet de leurs droits et responsabilités lorsqu'ils traitent avec des banques et des sociétés de fiduciaire, de prêt et d'assurances sous réglementation fédérale. De plus, par l'entremise de son programme de littératie financière, l'ACFC aide les Canadiens à acquérir les connaissances et la confiance requises pour bien gérer leurs finances personnelles. Elle veille aussi à ce que les institutions financières sous réglementation fédérale respectent les lois et les ententes dont le but est de protéger les consommateurs.

Vous pouvez nous joindre par l'intermédiaire du Centre de communications avec les consommateurs de l'ACFC en composant sans frais le 1-866-461-2232 (téléscripteur : 613-947-7771 ou 1-866-914-6097) ou en visitant notre site Web à fcac-acfc.gc.ca.

Source: Sylviane Desparois, Relations avec les médias (ACFC)

Alliance stratégique entre Western Union Company (NYSE:WU) et l'artiste du disque Wyclef Jean

The Western Union Company (NYSE:WU), un chef de file dans le segment du transfert de paiements internationaux, a commencé officiellement, le mois de novembre dernier, sa saison des Fêtes en annonçant une alliance stratégique avec l'artiste du disque de renommée mondiale gagnant d'un album multi-platine et d'un prix Grammy, Wyclef Jean, dans le but de promouvoir le Transfert d'argent Western Union® auprès des consommateurs.

L'alliance de Western Union et de Wyclef Jean sera polyvalente et comprendra des activités de communication par le truchement de médias sociaux, d'événements populaires et de promotions auprès des consommateurs.

Pour lancer la campagne des Fêtes « Actes de générosité spontanés » de Western Union, Western Union, par l'intermédiaire de son programme de signature sociale Notre monde, Notre famille®, a également annoncé à sa succursale mère de Times Square qu'elle faisait un don de 225 000 \$ à l'organisation caritative de M. Jean, Yéle Haiti www.yele.org, pour appuyer les projets d'éducation dans son pays natal d'Haïti.

Dans le cadre du thème des Fêtes de cette année « Actes de générosité spontanés », Western Union a aussi été l'hôte, le 9 novembre 2009, d'un concert de jazz improvisé gratuit à l'heure du lunch, mettant en vedette Wyclef Jean et environ 2 000 New Yorkais au Nokia Theater sur Times Square.

« Je suis très fier de faire partie de la famille Western Union », a indiqué Wyclef Jean. « Je fais confiance depuis des années à Western Union pour mes transferts d'argent dans le monde entier. »

« Western Union et moi espérons que cette alliance inspirera les gens à poser un geste généreux pendant la saison des Fêtes, en envoyant de l'argent à leur famille ou à des amis ou en faisant un don à une organisation caritative ou pour une bonne cause. »

Stewart A. Stockdale, premier vice président et président, The Americas for Western Union, a ajouté « Le succès exceptionnel de Wyclef Jean dans les domaines de la musique et de la philanthropie a fait de lui une icône à l'échelle de la planète. Il comprend bien notre marque et est l'ambassadeur idéal pour faire mieux connaître notre message aux nouveaux consommateurs qui doivent envoyer de l'argent à quelqu'un du coin ou à l'autre bout du monde.

« Grâce à cette alliance, nous espérons mettre en valeur le statut de vedette de

Wyclef Jean pour faire pénétrer la marque Western Union dans tous les foyers du pays tout en appuyant des organisations caritatives qui sont importantes pour lui et Western Union. »

Selon un récent sondage mené de Western Union mené par GfK Inc., le sens du don est toujours présent en cette saison des Fêtes, malgré les difficultés de la récession. Le sondage indique que sept consommateurs sur dix aux États-Unis prévoient donner de l'argent ou des chèques-cadeaux pour les Fêtes.

Wyclef Jean s'intéresse à plusieurs projets; il a lancé, le 10 novembre 2009, un album concept intitulé DJ Drama Presents Wyclef Jean AKA Toussaint St. Jean « From the Hut, To the Projects, To the Mansion » (Carnival House / MegaForce / RED / Sony Music) et travaille à son septième album studio solo intitulé « Wyclef Jean » (Carnival House / Columbia / Sony Music) dont le lancement est prévu en mars 2010.

À propos de Western Union

The Western Union Company (NYSE : WU) est un chef de file des services de paiements internationaux. De concert avec ses services de paiement de marque Vigo, Orlandi Valuta et Pago Facil, Western Union offre aux consommateurs des moyens rapides, fiables et pratiques pour envoyer et recevoir de l'argent partout dans le monde, ainsi que pour envoyer des paiements et acheter des mandats. Western Union, Vigo et Orlandi Valuta se servent d'un réseau combiné de plus de 400 000 agences dans 200 pays et territoires. En 2008, The Western Union Company a effectué 188 millions de transactions de consommateurs à consommateurs mondialement, pour un mouvement de capitaux de 74 milliards \$, et 412 millions de transactions de consommateurs à entreprises. Pour obtenir plus de renseignements, visitez : www.westernunion.com.

À propos de Yéle Haiti

Yéle Haiti est un mouvement populaire instigateur de changement en Haïti grâce à des programmes en éducation, en sports, en arts et en environnement. Nos programmes de services communautaires comprennent la distribution d'aliments et les secours d'urgence. Musicien gagnant d'un Grammy, travailleur humanitaire et Ambassadeur itinérant à Haïti, Wyclef Jean a fondé Yéle Haiti en 2005. Pour de plus amples renseignements, allez à www.yele.org.

Pour en savoir plus sur Wyclef Jean, allez à :

www.wyclef.com www.Twitter.com/wyclef
www.facebook.com/Wyclef www.yele.org